

56, Rue Jeanne d'Arc

P A R I S (13°)

Bien Cher Ami,

Il m'apparaît nécessaire de vous mettre au courant d'une situation qui vient de se créer à propos d'un projet d'érection, au MENEZ-HOM, d'un monument à la gloire de la Résistance.

Si le dossier joint permet à lui seul un jugement, je crois néanmoins bon d'ajouter quelques commentaires sur mon comportement dans cette affaire.

Les voici :

Le Président du Comité provisoire d'érection de ce monument m'a invité à participer à son parrainage (document n° 1).

Comme il s'agissait d'un monument "à la gloire de tous les combattants de l'intérieur qui se sont distingués sur les divers fronts de Bretagne" il m'est apparu opportun, avant de souscrire à cette invitation, de savoir si nos camarades des autres départements bretons avaient donné leur accord sur ce projet et aussi d'avoir quelques précisions sur les moyens envisagés pour le réaliser (document n° 2).

Pourquoi ai-je ainsi réservé mon acceptation :

- parce que le consentement donné par l'ancien Chef départemental ne le concerne pas lui seul, mais, qu'on le veuille ou pas, il engage moralement ses compagnons de Résistance : c'est donc pour moi, non seulement une raison suffisante, mais un devoir que de ne donner cette caution qu'au regard de certaines assurances.

C'est un devoir qui ne m'est d'ailleurs heureusement pas particulier et je n'ai pas souvenir, soit comme invité, soit comme invitant (et vous conviendrez que j'ai eu très souvent l'honneur de me trouver, en votre nom, dans l'une ou l'autre de ces positions) d'une demande de concours non accompagnée d'un schéma me mettant en mesure de décider en toute connaissance de cause, ou, inversement, mettant mes invités à l'aise pour accepter ou décliner le concours que je sollicitais.

En la circonstance, et en l'absence du moindre développement sur ce projet, n'avais-je pas le devoir de m'assurer qu'il avait, notamment, l'adhésion et le concours de nos camarades de la Résistance de Bretagne ? Mettez vous un instant à la place de nos amis des départements bretons apprenant qu'un monument à leur gloire serait érigé en un territoire étranger au leur, sans qu'ils aient été consultés, sans qu'ils aient eu à approuver ce projet : dans quelle situation nous serions nous trouvés vous et moi.

Telles étaient donc les préoccupations de ma lettre du 23 Septembre à Monsieur LE GUILLOU (document n° 2).

Vous voudrez bien noter que si cette lettre se propose en outre, courtoisement, d'avancer des idées, d'attirer, discrètement, l'attention sur certains points délicats de l'opération, elle prend de surcroît la précaution de préciser que loin de vouloir créer des difficultés, son souci est au contraire de les éviter.

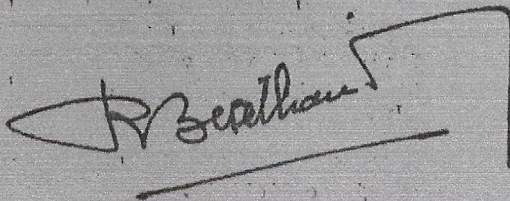
Et quelle a été la réponse du Président LE GUILLOU ? c'est sa lettre du 5 Octobre 1968 (document n° 3).

L'insolence, la goujaterie, resteraient inexplicables, même avec les circonstances atténuantes de la rusterie de cet individu falot, s'il n'y avait eu chez lui la volonté manifeste de provoquer le refus d'accepter l'invitation qu'il avait été contraint de me lancer.

Ce bas calcul, bien digne de l'esprit de son auteur, je l'ai dénoncé dans ma réplique du 23 Octobre 1968 (document n° 4).

Je ne m'étends pas davantage, aujourd'hui sur cette affaire que je sou mets à votre jugement. Cet insignifiant personnage avait tout intérêt à ne pas se mettre dans cette imprudente situation.

Veuillez croire, Mon Cher Ami, à l'expression de mes sentiments cordiaux et dévoués.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'B. Beauhan', enclosed within a hand-drawn rectangular box with a slightly irregular border.